

Titulaire : groupement Trafalgare / Alenium

Montant HT du marché : 200 200,00 €

Rôle de Trafalgare : mandataire

Montant HT Trafalgare : 134 280,00 €

Période des prestations : 2022-2023

Durée de l'étude : 10 mois

Client : SNCF Réseau

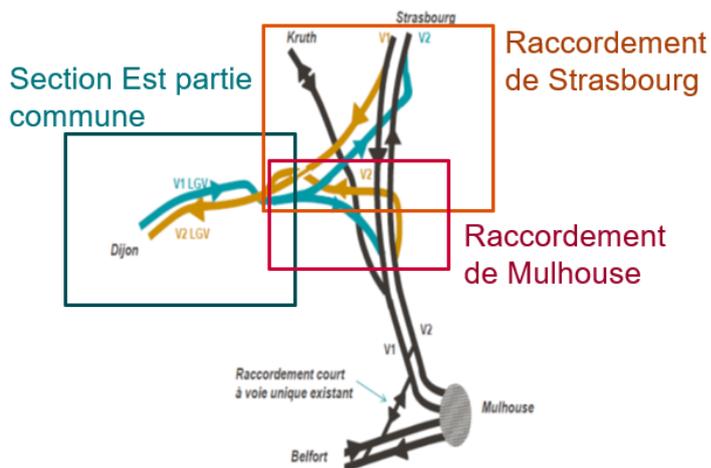
Responsable du marché : Mme Céline FIEUX

## Description du projet

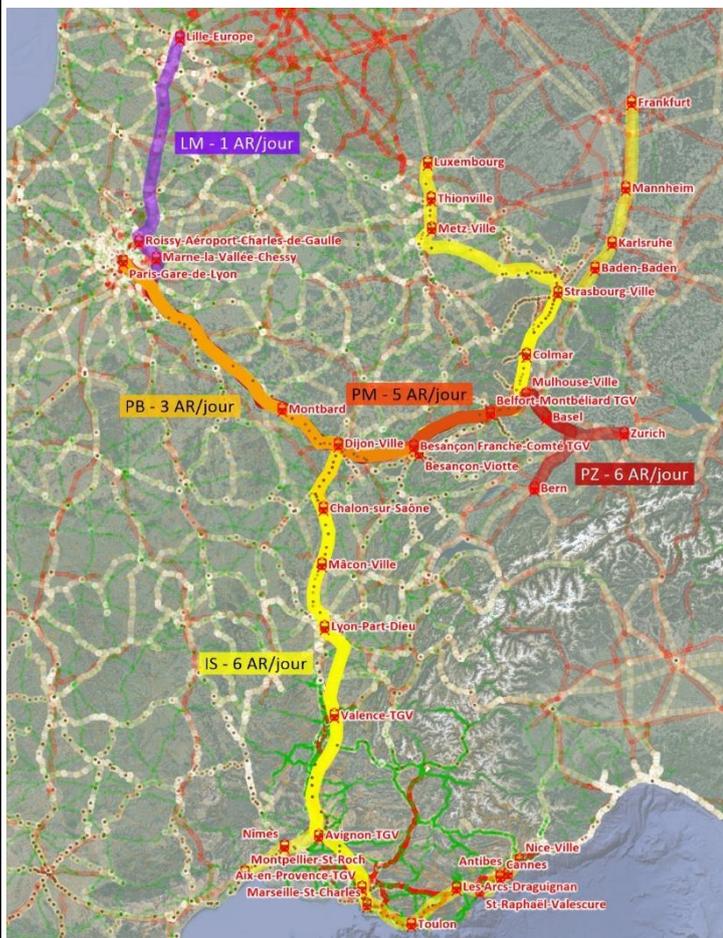
Le projet originel de Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône constituait un maillon essentiel de l'Europe à grande vitesse et était constitué de trois branches (Est, Ouest et Sud). La 1<sup>ère</sup> phase de la branche Est a été mise en service en décembre 2011 (140 km entre Villers-les-Pots et Petit-Croix). Après des études d'optimisation de la 2<sup>ème</sup> phase réalisées en 2016, celle-ci a été optimisée et comprend désormais :

- un tronçon de 30 km environ entre Petit-Croix et Lutterbach,
- un raccordement sud vers Mulhouse,
- un raccordement nord vers Strasbourg.

Compte tenu des contraintes d'attaches horaires des trains circulant sur le corridor Rhin-Rhône, la fonctionnalité principale de cette 2<sup>ème</sup> phase consisterait en des gains de desserte des gares situées entre Dijon et Mulhouse sur des TGV existants, à temps de parcours de terminus à terminus inchangés. L'horizon de service de cette 2<sup>ème</sup> phase est 2035.



## Description de l'étude



Suite aux précédentes études réalisées en 2017-2018, les nouvelles études de trafic, de capacité contributive et de bilan socio-économique intègrent :

- la modification de l'année de calage des modèles (2019 au lieu de 2015),
- la mise à jour des hypothèses de cadrage (impact COVID-19, scénarios SNBC 2050, fiches outils DGITM 2019, référentiel socio-économique SNCF Réseau d'avril 2021...),
- la modélisation de nouvelles options de projet, intégrant notamment des éclairages socio-économiques itératifs permettant d'écartier certaines variantes et de définir des variantes optimales à la fois du point de vue de l'économie de la desserte ferroviaire (bilan du gestionnaire d'infrastructure et des entreprises ferroviaires) et de la rentabilité socio-économique du projet,
- la réalisation d'un bilan carbone en phase d'exploitation.